

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges BAVAUD

Le mystère de l'infaillibilité de l'Eglise

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1974, tome 70, p. 11-18

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Le mystère de l'infaillibilité de l'Eglise

L'interrogation de Küng a-t-elle été bénéfique?

Le théologien Hans Küng propose aux catholiques de renoncer à la doctrine de l'**infaillibilité** de l'Eglise pour proclamer simplement l'**indéfectibilité** du Peuple de Dieu.¹ Notre compatriote croit à l'action du Saint-Esprit dans la communauté ecclésiale ; il évoquera volontiers les textes de l'Ecriture qui assurent les chrétiens de l'assistance du Sauveur (cf. Mat. 16 : 18 ; 28 : 20 ; Jean 14 : 16). Mais il interprète ces paroles de Jésus d'une manière inédite dans le catholicisme. « Le sens de la promesse est le suivant : Dieu veille à ce que la foi et l'Eglise subsistent et que, malgré toutes les aberrations et tous les égarements, l'Eglise garde finalement le cap, en continuant à porter la vérité du Christ. »² En d'autres mots, Küng admet que la grâce de l'indéfectibilité accordée à l'Eglise n'a pas besoin d'être protégée par celle de l'infaillibilité. Un Peuple de Dieu qui s'égare demeure, malgré tout, l'Eglise apostolique puisque cet obscurcissement passager de la lumière évangélique sera suivi d'un renouveau grâce à l'action souveraine de l'Esprit.

L'histoire de l'Eglise donne-t-elle raison à Küng ?

Demandez à un prédicateur de lire en chaire le texte du Concile de Florence qui interprète l'axiome patristique : « Hors de l'Eglise, pas de salut ». Il scandalisera son auditoire. En effet, le décret condamne globalement les non-catholiques à l'enfer. « (La sainte Eglise romaine) croit fermement, professe et prêche qu'aucun de ceux qui vivent en dehors de l'Eglise, non seulement les païens, mais aussi les juifs ou

¹ *Infaillible ? Une interpellation*. Desclée de Brouwer, Paris, 1971.

² *Ibidem*, p. 193.

les hérétiques et les schismatiques, ne peut avoir part à la vie éternelle, mais qu'ils iront au feu éternel " préparé par le diable et ses anges ", sauf si, avant la fin de leur vie, ils sont réunis à l'Eglise... »³

Küng cite volontiers ce texte pour conclure : Voyez comment un Concile œcuménique peut se tromper lourdement. Or, je me souviens encore de la réponse d'un théologien : En réalité, les Pères, à Florence, songent à des non-catholiques de « mauvaise foi ». Donc leur doctrine est irréprochable !

A mes yeux, cette dernière réponse me paraît trop facile car, selon les lois de la méthode historique, nous devons lire les textes à la lumière de la mentalité de l'époque où ils ont été rédigés. Or, le Moyen Age a subi l'influence du rigorisme de saint Augustin et de ses disciples. « L'Antiquité et le Moyen Age sont généralement persuadés que l'homme ne peut être de bonne foi quand il se trompe en matière de dogme et de morale. L'affirmation peut paraître extravagante et, je l'avoue, cette conviction a mis des années avant de s'imposer à mon esprit. C'est à force de lire les textes médiévaux que je me suis demandé s'il n'y avait pas là une radicale différence de point de vue entre les anciens et les modernes, que j'ai pu donner tout leur plein sens à quelques affirmations qu'on hésite souvent à prendre dans toute leur rigueur. »⁴ L'auteur cite des passages du *Décret de Gratien* qui justifient son jugement.

Reconnaissons donc en toute loyauté qu'un préjugé a influencé la formulation de cette doctrine révélée : Dans le plan de Dieu, l'appartenance à l'Eglise catholique n'est pas facultative. Le Concile Vatican II proclamera cet enseignement en évitant tout rigorisme : « C'est pourquoi ceux qui refuseraient soit d'entrer dans l'Eglise catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus-Christ comme nécessaire, ceux-là ne pourraient pas être sauvés. »⁵

Ainsi, le texte du Concile de Florence illustre bien la remarque de l'instruction *Mysterium Ecclesiae* rédigée par la Congrégation romaine de la foi (24 juin 1973). « ... Les vérités que l'Eglise entend réellement enseigner par ses formules dogmatiques, sont sans doute distinctes des conceptions changeantes propres à une époque déterminée ; mais il n'est pas exclu qu'elles soient éventuellement formulées, même par le Magistère, en des termes qui portent des traces de telles conceptions. »

³ Denz. Schön., 1351.

⁴ Mgr Delhay. *L'Ami du clergé*, 1965, pp. 452-453.

⁵ *Lumen Gentium*, n° 14.

(No 5). Les Pères réunis à Florence ont utilisé une formulation qui porte, d'une manière évidente, les traces du rigorisme augustinien.

Cependant, notre conclusion sera fort différente de celle de Küng. Ce dernier proclame le relativisme de toute formulation dogmatique, aucune ne jouissant d'une garantie d'infaillibilité. Notre position est tout autre : La réinterprétation d'un enseignement ecclésial est nécessaire seulement dans les cas où le Magistère s'est prononcé sans voir à l'époque toute la complexité du problème étudié. D'ailleurs, le même phénomène, nous le trouvons à propos de la Sainte Ecriture. Les Apôtres avaient entendu le Christ leur transmettre deux « logia » relatifs à l'eschatologie : 1. la date de la parousie, personne ne la connaît ici-bas (cf. Marc 13 : 32) ; 2. la génération présente verra la réalisation de la prophétie de Daniel 7 relative au Fils de l'homme (cf. Marc 9 : 1). Or, comment l'Eglise primitive a-t-elle raisonné ? Le règne du Fils de l'homme se manifestera pleinement à la parousie. Celle-ci doit donc être proche puisque un grand nombre de contemporains de Jésus seront encore vivants lorsque se réalisera Daniel 7. On ignore simplement l'année, le mois, le jour précis.

C'est seulement avec du recul qu'on pouvait raisonner autrement. On méditera d'abord sur le premier « logion » : La date de la parousie, personne ne la connaît. Donc on conclura : Elle peut survenir après des siècles. Et pourtant le second « logion » n'est pas faux, car les contemporains de Jésus ont vu se réaliser réellement, quoique partiellement, Daniel 7 : la résurrection du Christ, la naissance du Peuple des saints, la ruine de Jérusalem, jugement porté par Dieu sur Israël.

D'ailleurs, si on analyse avec plus de bienveillance que ne le fait Küng l'histoire de l'évolution du dogme catholique, on verra que la formulation a été parfois imparfaite parce que, à telle époque, on craignait de mettre en danger un enseignement révélé.

Revenons au texte de Florence que nous avons cité. Les Pères de l'Eglise avaient insisté sur le don de l'Esprit accordé à l'Eglise ; on connaît la formule de S. Irénée : « Là où est l'Eglise, là est l'Esprit-Saint, et là où est l'Esprit-Saint, là est l'Eglise. »⁶ En d'autres termes, on ne peut s'unir à l'Esprit que dans le Peuple de Dieu ; la formule : « Hors de l'Eglise, pas de salut » n'a pas une origine juridique ; elle est l'illustration de cette conviction : on ne peut bénéficier de l'Alliance que si on vit dans la communauté de l'Alliance. Or, si vous identifiez d'une manière absolue l'Eglise de Jésus-Christ et la communauté dirigée par les évêques en

⁶ *Adversus haereses*, 3, 24, 1.

communions avec le Pape, vous devez conclure : L'Esprit ne se trouve pas chez les dissidents ; donc leur salut est impossible. Mais au moment où l'on affirme que l'Eglise en « acte non plénier » (cf. *Ad Gentes* 5) se trouve en dehors des frontières de la communion catholique, alors on peut concilier et la doctrine de S. Irénée et celle de la première épître à Timothée 2 : 4 sur la volonté salvifique universelle de Dieu. Il a fallu que naisse une ecclésiologie plus souple pour qu'un jour on corrige la formulation du Concile de Florence.

Indéfectibilité et infailibilité

Revenons à la distinction chère à Küng. A ses yeux, l'Eglise a reçu la grâce de l'indéfectibilité mais non celle de l'infailibilité. Mais cette position est-elle vraiment cohérente ? Nous ne le pensons pas.

En effet, certaines erreurs sont si graves qu'elles menacent directement l'identité du Peuple de Dieu à travers les siècles. Une communauté ecclésiale qui professerait l'arianisme⁷ serait en rupture avec l'Eglise des Apôtres, car le « Seigneur » qu'elle confesserait ne serait pas Jésus de Nazareth, le Verbe incarné. Si Küng admet l'indéfectibilité du Peuple de Dieu, il devrait logiquement conclure : Le Saint-Esprit empêchera l'Eglise d'enseigner des doctrines opposées aux articles **fondamentaux** de la foi. Il est dès lors impossible d'opposer indéfectibilité et infailibilité, car la seconde grâce (la garantie contre l'erreur) est au service de la première (le don de garder son identité à travers les siècles).

Certes, nous faisons une distinction entre articles fondamentaux et articles non fondamentaux : les premiers sont si importants que leur rejet conduit la communauté ecclésiale à devenir une « Eglise » **autre** que celle des Apôtres. En revanche, une erreur concernant les seconds permet au Peuple de Dieu de garder son identité. Cette distinction est complètement absente du livre de Küng. Présente, elle aurait préservé l'auteur d'une incohérence manifeste.

Bien sûr, cette distinction, à elle seule, ne permet pas de sauvegarder l'unité de l'Eglise dans la proclamation de la foi car, concrètement, on pourra se disputer indéfiniment pour repérer ce qui est fondamental et ce qui ne l'est pas. L'enseignement d'un Magistère vivant demeure indispensable.

⁷ Arianisme : doctrine d'Arius qui niait la divinité de Jésus-Christ. Condamnée au Concile de Nicée en 325.

Cependant, la théologie a parfois majoré la portée de l'infailibilité des décisions pontificales ou conciliaires. On a, par exemple, proclamé que le Pape ne pouvait se tromper lorsqu'il procède à une canonisation. Je souhaite, certes, que le jugement du Saint-Père soit exempt d'erreur et que le culte envers tel « saint » soit donc authentique. Mais supposons que les résultats de l'enquête soient influencés par des rapports erronés ; peut-on conclure que l'identité du Peuple de Dieu est menacée si le Pape canonise une personne qui ne mérite pas cet honneur ? Nullement à notre avis ; dès lors, pourquoi donner une telle extension à l'infailibilité pontificale ?

De même, certains souhaitent que le Saint-Père multiplie les définitions de foi dans le but d'apporter plus de certitudes au Peuple de Dieu. La Vierge Marie est-elle, oui ou non, médiatrice de toutes les grâces ? Un nouveau dogme, dit-on, glorifierait la mère de Dieu et permettrait aux prédicateurs de prêcher avec plus d'assurance sur la place de Marie dans l'histoire du salut. Mais cette tendance est-elle heureuse ? Oui, si une intervention du Magistère apparaît comme indispensable pour sauvegarder l'identité du Peuple de Dieu. Non, si ces pétitions adressées au Saint-Siège ne visent qu'à favoriser la « dévotion » des fidèles. Ce but, si louable en soi, doit être obtenu par d'autres moyens. Je vais citer un texte de Newman rédigé durant le Concile de Vatican I. Le futur cardinal est effrayé par les rapports qui viennent de Rome : certains Pères exaltent l'autorité du Pape d'une manière excessive ; Newman craint une définition inopportune de l'infailibilité. [De fait, il ne voit peut-être pas assez que le « gallicanisme » voilait le sens authentique du « Tu es Petrus » : une clarification était donc nécessaire.]

« Alors que nous sommes tous en paix, que nous n'avons pas de doutes et que, au moins pratiquement, pour ne pas dire doctrinalement, nous tenons le Saint-Père pour infailible, voici que subitement un coup de tonnerre retentit dans un ciel qui était serein, et on nous dit de nous préparer à quelque chose, sans que nous sachions à quoi et d'éprouver notre foi, sans que nous sachions pourquoi. Aucun danger imminent n'était à écarter, et voici qu'une grande difficulté va être créée. Est-ce là vraiment le but d'un Concile œcuménique ?... Quand une définition *de fide* a-t-elle été un luxe de dévotion et non une rigoureuse et pénible nécessité ? »⁸ Le principe énoncé par Newman est excellent même si on peut critiquer quelque peu son application à propos de Vatican I.

⁸ Lettre à Mgr W. B. Ullathorne. 28 janvier 1870. Citée dans Newman : *Lettre au Duc de Norfolk et correspondance relative à l'infailibilité*. Desclée de Brouwer, 1970, pp. 445-447.

Vérité grecque, vérité biblique

Pour expliquer cette influence de certains préjugés sur les formulations dogmatiques, on oppose parfois la vérité au sens grec et la vérité dans sa signification biblique. La première, dit-on, se définit par « la conformité de notre intelligence à la réalité » (*adaequatio rei et intellectus*) et la seconde, par « la conformité de notre esprit et de toute notre vie au dessein salvifique de Dieu ». De fait, il serait ruineux d'opposer la seconde conception de la vérité à la première, car que veut le Seigneur sinon purifier notre intelligence de l'erreur, donc nous faire atteindre la réalité divine et humaine d'une manière authentique.

Cependant le « dessein salvifique » implique toute une pédagogie : à certaines époques, les circonstances sont telles qu'un préjugé inévitable voilera la perception de telle valeur. A moins donc d'opérer un miracle psychologique, Dieu devra tolérer nécessairement une formulation imparfaite, inadéquate, de tel enseignement ecclésial. Ainsi, au Moyen Age, le magistrat se sent responsable du bien **total** des citoyens ; en conscience, il se croit obligé d'imiter le roi Josias qui a purifié le royaume des idoles. En protégeant par la force la « vraie foi », le gouvernement civil est incapable de sauvegarder le droit, reconnu par le Concile, à la liberté religieuse.

Il sera donc toujours nécessaire de lire les textes ecclésiastiques du passé avec esprit critique, non pour se scandaliser de vues trop étroites, mais pour opérer la distinction entre le « scandale salutaire » de la foi qu'il faudra toujours prêcher et le « scandale inutile » qu'il faut écarter car il provient d'un préjugé qu'on a, en fait, identifié avec la Révélation à telle époque.

Mais, objectera-t-on, comment dans le concret, éviter un abus dans la réinterprétation des dogmes ? Le Père Dejaifve, résumant Karl Rahner, a écrit : « Des dogmes peuvent être erronés dans la mesure où, se trouvant constamment dans l'histoire, ils sont toujours concrètement amalgamés à des conceptions, des représentations concomitantes qui dans certaines circonstances sont erronées. »⁹ Or, si l'on ne peut se fier à aucune formulation stable, comment éviter l'incertitude en matière de foi ? Ne sommes-nous pas menacés de « flotter à tout vent de doctrines » ?

Nous répondrons d'abord par cette conviction profonde : Le Christ dirige souverainement son Eglise à travers les siècles. Dès lors, l'influence de ces préjugés pourra devenir d'autant plus forte qu'on s'éloigne des

⁹ *Un débat sur l'infaillibilité*. Nouv. Rev. théol., juin-juillet 1971, p. 598.

articles fondamentaux de la foi. Jésus ne peut pas permettre que « ces conceptions changeantes propres à une époque » — dont parle l'instruction *Mysterium Ecclesiae* — voilent l'adhésion au cœur même de la Révélation. Voilà pourquoi je suis inquiet lorsqu'on relativise les formulations des Conciles de Nicée ou de Chalcédoine : ne va-t-on pas ébranler le fondement même de l'Évangile ? De même, le dogme de la présence réelle est si vital qu'une critique imprudente de la doctrine du Concile de Trente menace l'identité du Peuple de Dieu.

Nous ne devons donc pas nous contenter d'une vue purement « juridique » lorsque nous lisons les textes des Conciles ou des Papes. Est-ce défini par l'anathème ? Cette seule considération est incapable, à elle seule, de trancher le débat. Pourquoi ? Parce que le Magistère a recouru parfois à cette formule solennelle de l'anathème pour trancher des problèmes disciplinaires¹⁰ et, d'autre part, parce qu'on doit toujours respecter le principe de Vatican II transmis par le décret sur l'œcuménisme : « En exposant la doctrine, ils (les théologiens) se rappelleront qu'il y a un ordre ou une hiérarchie des vérités de la doctrine catholique, en raison de leur rapport différent avec le fondement de la foi chrétienne » (No 11). Cependant, il ne faudrait pas conclure, après avoir lu le texte conciliaire : Que le Magistère n'intervienne qu'en présence des articles fondamentaux ! En effet, **toute** la Révélation nous est précieuse et S. Paul invite à garder le dépôt dans son ensemble (cf. II Tim. 1 : 14 : « Garde le bon dépôt par l'Esprit-Saint qui habite en nous »).

Et pourtant, une définition irréformable au sens de Vatican I,¹¹ le Magistère, à l'avenir, devrait la proclamer seulement lorsque l'identité du Peuple de Dieu est menacée. Un exemple. Le Catéchisme hollandais se pose cette question à propos des anges : « Leur existence est-elle une présupposition de la conception biblique du monde ? ou bien fait-elle partie de la Révélation ? »¹² Les auteurs ne tranchent pas le débat. Je comprends fort bien que le Saint-Siège condamne cette hésitation

¹⁰ Par exemple au Concile de Trente, on condamne des opinions concernant les cérémonies liturgiques. Denz. Schön., 1757, 1759.

¹¹ Idoc-France, Paris, 1968, p. 607.

¹² Le Père Congar a fait remarquer que « le mot irréformable ne porte pas sur les mots, sur la formule comme telle. Il porte sur la compétence du tribunal... C'est l'équivalent du *Prima sedes a nemine judicetur*. » *Eglise infaillible ou intemporelle ?* Dans *Recherches et débats*, 79, mars 1973, p. 112. Tout de même, ce jugement « irréformable », qui, plus tard, sera peut-être mieux formulé, ne pourra pas être nié. Dans le même cahier, le P. Congar parle de l'intervention infaillible de l'Église dans le domaine de la « vérité du rapport religieux ». Cette position rejoint la nôtre lorsque nous parlons de « l'identité du Peuple de Dieu » dans l'histoire.

et proclame l'existence des anges. Mais cette suspension de jugement opérée par le Catéchisme hollandais est-elle contraire à l'indéfectibilité de l'Eglise ? Il ne semble pas. En revanche, si quelqu'un **exclut** l'existence d'êtres purement spirituels, il menace directement le mystère de la création car il limite arbitrairement la sagesse et la puissance divines. Le Magistère pourrait écarter par un jugement « irréfornable » une telle négation formelle de l'existence des anges.

Dans cette brève étude, nous nous sommes efforcé de porter une critique mesurée du livre de Küng. Cet ouvrage, dans sa thèse principale telle qu'elle est formulée par l'auteur, menace l'identité du Peuple de Dieu. Cependant les questions posées par notre compatriote nous obligent à nuancer notre doctrine de l'infailibilité. Espérons que ce respect plus grand de la complexité du mystère favorise le progrès de l'œcuménisme.

Georges Bavaud